

**Bruxelles, le 4 février 2022
(OR. en)**

**5967/22
ADD 1**

**TRANS 63
DELECT 16
TELECOM 40
IND 30
DIGIT 25**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	2 février 2022
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2022) 492 final - Annexe
Objet:	ANNEXE du Règlement délégué (UE) de la Commission complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations en temps réel sur la circulation

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2022) 492 final - Annexe.

p.j.: C(2022) 492 final - Annexe



Bruxelles, le 2.2.2022
C(2022) 492 final

ANNEX

ANNEXE

du

Règlement délégué (UE) de la Commission

**complétant la directive 2010/40/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui
concerne la mise à disposition, dans l'ensemble de l'Union, de services d'informations en
temps réel sur la circulation**

ANNEXE

(telle que visée aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14)

- (1) Les types de données relatives aux infrastructures:
 - (a) liaisons du réseau routier, avec leurs caractéristiques physiques:
 - i) géométrie;
 - ii) largeur de la route;
 - iii) nombre de voies;
 - iv) pentes;
 - v) jonctions;
 - (b) classification de la route;
 - (c) localisation des postes de péage;
 - (d) localisation des aires de service et des aires de repos;
 - (e) localisation des points de recharge pour véhicules électriques et conditions de leur utilisation;
 - (f) localisation des stations de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié et de gaz de pétrole liquéfié;
 - (g) emplacement des points et des stations de ravitaillement pour tous les autres types de carburant;
 - (h) localisation des zones de livraison.

- (2) Les principaux types de données relatives aux réglementations et aux restrictions:
 - (a) règles de circulation statiques et dynamiques, le cas échéant:
 - i) conditions d'accès aux tunnels;
 - ii) conditions d'accès aux ponts;
 - iii) restrictions d'accès permanentes;
 - iv) limitations de vitesse;
 - v) réglementations sur la livraison de fret;
 - vi) interdictions de dépassement pour les poids lourds;
 - vii) restrictions de poids/longueur/largeur/hauteur;
 - viii) rues à sens unique;
 - ix) limites des restrictions, interdictions ou obligations avec validité zonale, statut actuel d'accès et conditions de circulation dans les zones de trafic réglementé;
 - x) sens de la circulation sur les voies réversibles;
 - (b) plans de circulation routière.

- (3) Autres types de données relatives aux réglementations et aux restrictions:
- (a) emplacement et identification des panneaux de signalisation reflétant la réglementation routière et indiquant les dangers:
 - i) conditions d'accès aux tunnels;
 - ii) conditions d'accès aux ponts;
 - iii) restrictions d'accès permanentes;
 - iv) autres panneaux de signalisation reflétant la réglementation routière;
 - (b) règles de circulation statiques et dynamiques, le cas échéant, autres que celles visées au point 2);
 - (c) identification des routes à péage, des redevances fixes applicables aux usagers de la route et des modes de paiement disponibles (y compris les canaux de vente au détail et les méthodes d'exécution);
 - (d) redevances variables applicables aux usagers de la route et modes de paiement disponibles, y compris les canaux de vente au détail et les méthodes d'exécution.
- (4) Les principaux types de données relatives à l'état du réseau:
- (a) fermetures de routes;
 - (b) fermetures de voies;
 - (c) travaux routiers;
 - (d) mesures temporaires de gestion de la circulation.
- (5) Autres types de données relatives à l'état du réseau:
- (a) fermetures de ponts;
 - (b) accidents et incidents;
 - (c) état dégradé de la chaussée;
 - (d) conditions météorologiques affectant la surface de la chaussée et la visibilité.
- (6) Mise à jour des données relatives à l'utilisation en temps réel du réseau:
- (a) volume du trafic;
 - (b) vitesse du trafic;
 - (c) localisation et longueur des embouteillages;
 - (d) temps de parcours;
 - (e) temps d'attente aux points de passage frontaliers;
 - (f) disponibilité des zones de livraison;
 - (g) disponibilité des points et des stations de recharge pour véhicules électriques;

- (h) disponibilité des points et des stations de ravitaillement pour les carburants alternatifs;
- (i) prix de recharge/ravitaillement ad hoc.